

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 18**

Nombre de votants : 18

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 20 JANVIER 2021 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le vingt janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer d'activités, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Janvier 2021

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, MARTIN Maritxu, BENETEAU Patrick, MIRAMON Maylis, DOURTHE Jean-Michel

Absent excusé : Mr Benjamin BARROUILLET

Secrétaire : M^{me} Sandrine CASINI

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant autorisation de crédits pour les investissements 2021
- 2) Délibération portant révision du loyer d'un logement communal
- 3) Délibération portant demande de subventions relative aux travaux d'accessibilité du cimetière
- 4) Délibération portant création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 5) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 Décembre 2020.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20210120_01DEL : Délibération portant autorisation de crédits pour les investissements 2021

Monsieur le Maire explique qu'en vertu des règles de comptabilité publique et de l'article L1612-1 du CGCT, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut :

- liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'année précédente pour les dépenses ayant fait l'objet d'un engagement juridique (devis, marché...)

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits ouverts, au budget de l'exercice précédent. Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la prise en charge jusqu'au 30 avril 2021 des dépenses n'ayant pas fait l'objet d'un engagement juridique, qui pourront être réglées avant l'adoption du budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

• **DÉCIDE** de se prononcer favorablement, conformément à la réglementation, sur la prise en charge, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget principal 2020 de la commune des dépenses relatives à :

- Les dépenses urgentes sur les bâtiments communaux (op 9006)
- Les dépenses liées au projet de lotissement (opération 9001)
- Les dépenses liées au réaménagement intérieur de la mairie (op 9005)
- Les dépenses liées au remplacement du matériel technique en panne et non réparable (op 9005)
- Les dépenses liées à l'extension de la salle du Caloy (opération 9006)
- Les dépenses liées à l'achat de postes informatiques (op. 9005)
- Les dépenses liées aux travaux sur la forêt communale (opération 9008)
- Les dépenses liées à l'éclairage du terrain de football (opération 9001)

Les crédits seront ouverts comme il suit :

Art/Chapitre	BP 2020	Autorisations de dépenses 2021
Opération 9001		24451.27 €
2033	2340€	585€
2041512	840€	210€
2152	7026€	1756.50€
2188	21599.10€	5399.77€
2312	65000€	16250€
2315	1000€	250€
Opération 9005		11250.00 €
2182	1295.51€	323.88€
2188	43704.49€	10926.12€
Opération 9006		28750.00 €
2051	6114.72€	1528.68€
21318	30000€	7500€
2188	50885.28€	12721.32€
2313	28000€	7000€
Opération 9008		3000.00 €
2117	5000€	1250€
2121	7000€	1750€

• **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20210120_02DEL : Délibération portant révision du loyer d'un logement communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement situé « 102 rue de la Chalosse » a été libéré par les anciens locataires au 01 décembre 2020.

Suite au dépôt de plusieurs dossiers de candidature, Monsieur le Maire a retenu le dossier de Monsieur et Madame LACROIX, logés actuellement dans des conditions insalubres.

Monsieur le Maire demande que soit révisé le montant du loyer actuel, applicable à compter du 01 Janvier 2021, dans l'attente de la fin des travaux de construction des logements sociaux situés « Avenue des Arènes », gérée par XL Habitat.

Une convention d'occupation précaire, a été signée le 01 Janvier 2021 pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 500 euros sans les charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 01 Janvier 2021 un loyer mensuel de 500 euros sans les charges, payable au trésor public par mois à terme échu.
- **DIT** que le montant du dépôt de garantie versé par les locataires est équivalent à un mois de loyer soit 500 €

Délibération portant demande de subventions relative aux travaux d'accessibilité du cimetière

Le conseil municipal a décidé de reporter ce dossier lors du prochain conseil municipal. Les devis en cours demandent une étude complémentaire avant délibération du conseil municipal.

Délibération n°20210120_03DEL : Délibération portant création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose qu'un agent pourrait prétendre un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel le 21 Décembre 2020 : il s'agit de Madame DUBOIS Bérangère, au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le taux « promu/promouvables » pour le grade a été fixé à 100% par délibération en date du 14 mars 2012, il convient donc de créer le poste au grade correspondant.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

VU la saisine de la commission administrative paritaire,

VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :
 - Rédacteur territorial - 1 poste
 - Rédacteur principal de 2^{ème} classe : + 1 poste
- **DIT** que la délibération entrera en vigueur lorsque les lignes directrices de gestion seront établies par arrêté municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission travaux : Monsieur Didier LARTIGUE rappelle les derniers sujets évoqués lors de la dernière commission travaux :

- Réfection de la cancha : le raccordement de l'évacuation des eaux pluviales (côté tennis) a été réalisé en régie. Le chantier est terminé

- Médiathèque : le mur à l'entrée de la médiathèque est à terminer et des travaux de peinture seront à prévoir pour les prochaines vacances scolaires.
- Mairie : la commission propose de finaliser la rénovation intérieure de la mairie. La majorité des élus se sont positionnés pour conserver le maintien des couleurs des boiseries intérieures.
- Vacation paysagiste conseil : Monsieur Didier LARTIGUE informe avoir demandé auprès de la DDTM l'intervention d'une paysagiste pour travailler sur plusieurs secteurs de la commune (place des écoles, ruisseau du Goua, place des arènes...)

Extension de la salle du Caloy : La première réunion a eu lieu le 11 Janvier 2021 au cours de laquelle les actes d'engagement avec les entreprises retenues ont été signés. Le chantier débutera la semaine prochaine. Le planning prévisionnel prévoit une fin de travaux pour fin avril 2021.

Skate park : Monsieur Didier LARTIGUE a relancé l'entreprise ROY TP concernant la dangerosité du skate-park actuellement.

Commission environnement : Monsieur Philippe CABANNES signale que la commission environnement se réunira jeudi 28 Janvier 2021. D'autre part, une rencontre avec un technicien de la communauté d'agglomération a été réalisée mi-janvier pour faire un point sur les travaux à prévoir sur la voirie communale.

Commission vie associative : La commission s'est réunie en début d'année. Le prochain marché des producteurs aura lieu le 18 Juin 2021. D'autre part, une nouvelle carte de distribution des informations aux administrés pour le centre bourg a été proposée. L'assemblée valide les nouveaux parcours.

Commission éducation : Madame Élodie DUDON annonce que le passage de l'école à quatre jours par semaine à compter de la rentrée scolaire prochaine a été validé en conseil d'école extraordinaire. D'autre part, Madame Élodie DUDON indique que la commission éducation s'est réunie pour préparer un courrier afin de préserver le maintien des sept classes à la rentrée 2021/2022. Mont de Marsan Agglomération a pris connaissance des arguments évoqués et reprendra contact prochainement avec la collectivité. La Vice-Présidente en charge de l'éducation à Mont de Marsan Agglomération rencontrera le directeur académique fin janvier.

CCAS : Madame Marie-Christine CAZENAVE rappelle que la distribution des chocolats au profit des personnes âgées et isolées est terminée. D'autre part, les horaires pour les permanences du samedi matin ont été modifiées. Pour le moment, les permanences seront tenues de 10h00 à 12h00 un samedi tous les quinze jours.

INFORMATIONS DIVERSES

Marché de Noël : Monsieur le Maire félicite l'assemblée pour la réussite du premier marché de Noël organisé à Saint-Perdon. Le bilan est très positif.

Organisation du marché mensuel : Madame Sandrine CASINI dit que la régie de recettes devra être élargie, notamment pour l'encaissement des droits de place du marché. Le premier marché est prévu le 28 Mars 2021.

Projet d'aménagement d'un lotissement communal : Les relevés topographiques ont été effectués par le cabinet BÉMOGÉ. La SATEL nous informe que l'entreprise GEOTEC a été retenue pour procéder aux études géotechniques et hydrogéologiques.

SYDEC : Des travaux de renforcement du réseau public de distribution électrique ont été entrepris au Caloy.

Déploiement de la fibre : Un rendez-vous est fixé prochainement avec un technicien d'Orange pour faire un point sur le déploiement de la fibre à Saint-Perdon.

Vidéo-surveillance : Monsieur Patrick BEEUWSAERT attend d'autres devis concernant la pose d'un système de vidéo-surveillance. En parallèle, Monsieur le Maire dit que la Préfecture des Landes subventionne cet équipement par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Monsieur le Maire demande à Monsieur Patrick BEEUWSAERT de prendre

contact avec la nouvelle entreprise installée au Caloy qui propose des services identiques.

Monsieur Pierre SALLES demande si la distribution du prochain Bull’Assos est nécessaire. A ce jour, Monsieur Cédric BARROUILLET n’a eu que très peu de retour de la part des associations Saint-Perdonnaises.

Une prochaine commission communication est à prévoir dans les prochaines semaines pour travailler le prochain bulletin municipal.

SDIS : Monsieur le Maire informe avoir rencontré le directeur du Service Départemental d’Incendie et de Secours pour dresser un bilan annuel de la caserne de Saint-Perdon. Les pompiers volontaires sont fort impliqués dans ce centre. Néanmoins, l’effectif est relativement réduit. Un appel à candidatures est lancé pour recruter de nouveaux pompiers. Une information précise sur le rôle des pompiers auprès des administrés sera rédigée dans le prochain flash’info.

Projet autisme : Le courrier adressé au Conseil Départemental concernant la volonté pour la commune de Saint-Perdon de participer à l’appel à projets départemental sur l’autisme sur l’agglomération montoise, a retenu leur attention. Une rencontre est programmée demain avec Mr LACOSTE, Mmes FITTON et CROZES pour la présentation du projet de Saint-Perdon.

Médiathèque : Madame Marie-Hélène DELARUE signale que le Click&Collect de la médiathèque fonctionne toujours. En raison du couvre-feu, les horaires ont été modifiés avec une fermeture à 17h50.

APC et Mairie : Il a été décidé, à compter du 1^{er} Février 2021 d’uniformiser les horaires d’ouverture de l’agence postale communale et de la mairie. Désormais, l’agence postale communale et la mairie fermeront à 12h00 du lundi au vendredi. Pour le samedi, les horaires d’ouverture de l’agence postale communale ne sont pas modifiés (09h00-11h45).

Rencontre avec le directeur communication de Mont de Marsan Agglomération : La rencontre est prévue le 27 Janvier 2021 avec Monsieur Pierre SALLES, conseiller municipal délégué en charge de la communication.

Développement économique : Monsieur le Maire a sollicité Monsieur Pierre Mallet, Vice-Président en charge de l’urbanisme et Monsieur Joël Bonnet, Vice-Président en charge du développement économique pour mener une réflexion sur le développement économique et notamment sur les projets que souhaitent développer certains investisseurs le long de la RD 824. En effet, à ce jour, le zonage actuel du PLUi est problématique dans ce secteur ce qui contraint les investisseurs à repousser leur projet.

Déchets de venaison : Notre commune est rattachée à Saint-Pierre du Mont. Les déchets de venaison seront à apporter le lundi matin.

Centre de vaccination : Madame Marie Hélène DELARUE s’interroge sur les centres de vaccination et notamment pour les personnes de plus de 75 ans. Elle demande s’il serait possible de recenser les personnes souhaitant se faire vacciner. Monsieur le Maire dit que cette démarche doit être menée en collaboration avec des professionnels. A ce jour, les plages de rendez-vous sont complètes jusqu’au 14 Février 2021.

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
DARRIEUTORT Jean-Louis, Maire	
CASINI Sandrine	
LARTIGUE Didier	
DUDON Élodie	

CABANNES Philippe	
CAZENAVE Marie-Christine	
DARSAUT Jean-Paul	
LATASTE Marie	
BEEUWSAERT Patrick	
DALLEAU Sabine	
BARROUILLET Cédric	
DELARUE Marie-Hélène	
SALLES Pierre	
BOULAND Geneviève	
BARROUILLET Benjamin	
MARTIN Maritxu	
BENETEAU Patrick	
MIRAMON Maylis	
DOURTHE Jean-Michel	